

Frais de covoiturage

Principes de base

- Les frais sont *globalisés* entre toutes les voitures : tous les passagers payent la même somme, tous les propriétaires reçoivent la même somme. Les coûts supplémentaires (péage, parking, autre) sont partagés entre tous les occupants des véhicules.
- Le barème est identique pour toutes les activités, quelle que soit la distance parcourue.
- Le *mode de calcul du tarif (hors péage)* est basé sur le coût kilométrique "marginal", ne tenant compte que des *frais de carburant et d'entretien liés à la distance parcourue*, en se basant sur le coût d'un véhicule "moyen" (indépendamment de la taille et de l'âge du véhicule, sachant que chaque véhicule a un coût différent). Ce n'est pas le coût réel du véhicule qui comprend en plus le coût d'achat, l'amortissement, l'assurance et les frais indépendants de la distance parcourue.
- Toute autre proposition, dûment argumentée, est bienvenue : à faire parvenir au Comité Directeur du Club. Les discussions interminables et stériles ne sont pas bienvenues.

Le tableau ci-dessous donne des coûts moyens publiés sur internet en août 2018, et en dernière colonne la décisions de prise en compte ou non

POSTE	Commentaire 1	Commentaire 2	inclus
Amortissement du véhicule	Achat (emprunt, coût du prêt) - Vente	Amorti sur x années	NON
	Dépréciation fonction des kilomètres	5000 € / 100000 km	0,05€/km
Carte grise			NON
Assurance	Coût annuel		NON
	Surcoût transport de passagers ou autres conducteurs ??€		OUI
Contrôle technique	Fréquence (2 ans)	75 à 100 € <i>en augmentation</i>	NON
Entretien	Tous les 25000 km	Coût 1000 €	0,04€/km
Pneus	Tous les 30000 km	Coût 600 €	0,02€/km
Frais divers (nettoyage, liq vitres, antigel pour gazoil, crevaisons, petit entretien, batterie...)	Tous les 25000 km	Coût 500 €	0,02€/km
Surcoût (usure) lié au transport de skis / vélos / matériel spéléo, à l'utilisation de chemins caillouteux, de routes enneigées (pneus neige, chaînes à neige etc) estimation 0,02€/km			0,02€/km
Carburant	Conso 6 l / 100 km	Coût 1,5 € / l <i>en augmentation</i>	0,09€/km
Péages, parkings etc			(OUI)
Risques	Amendes (+ perte permis, coût récupération)		?
	En cas d'accident : bonus/malus, franchises... procès		?
Rémunération (remerciement) du conducteur			NON

Compte tenu du total des sommes chiffrées et des sommes non chiffrées, le barème proposé par le Comité Directeur est de 0,25 €/km/véhicule

Daniel Auclair, 29/08/2018